

Paris, le 20 JUIN 2019

DIRECTION DU BUDGET

TELÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR CPAB1915153C
N° interne DF-1BLF-19-3366

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRETAIRES D'ETAT,
À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE
MINISTERIELLE ET
MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DE
PROGRAMME

Objet : Cadre d'évolution des nomenclatures des dépenses budgétaires pour 2020

P.J : 2

La préparation du prochain projet de loi de finances (PLF) sera, comme chaque année, l'occasion d'ajuster les nomenclatures de la budgétisation et de l'exécution budgétaire.

Dans cette perspective, la présente circulaire et ses annexes ont pour objet de préciser les travaux à effectuer pour préparer la gestion 2020 et de rappeler les orientations permettant, en cible, de rationaliser les nomenclatures conformément aux conclusions des travaux menés dans le cadre du chantier transverse *Modernisation de la gestion budgétaire et comptable* d'Action Publique 2022.

Afin de garantir des comparaisons sur le long terme, les modifications de la nomenclature des **missions** et des **programmes** devront être limitées, quand bien même le PLF 2020 correspondra à la première année du budget triennal 2020-2022.

Cette nomenclature sera rendue publique dans le tome 2 du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et les orientations des finances publiques publié fin juin en vue du débat d'orientation des finances publiques (DOFP).

En outre, cette année sera marquée par le déploiement de l'application **Tango**¹ qui, au-delà de ses fonctionnalités dédiées à la production des documents annexes aux projets de loi de finances, dispose d'un module de gestion des nomenclatures budgétaires permettant une meilleure traçabilité de l'articulation entre les référentiels.

Le périmètre de ces référentiels visés par la présente circulaire et gérés dans Tango, par les ministères, est le suivant :

- la nomenclature par destination : Programmes / Actions / sous-actions
- la nomenclature de budgétisation : Briques

¹ Tango est l'application qui remplace Farandole pour l'élaboration des documents budgétaires et des nomenclatures

Diffusion générale

- la nomenclature de programmation : Opérations stratégiques / Opérations programmées / Opérations budgétaires / Activités.

En conséquence, vous formulerez vos demandes de modification des nomenclatures directement dans **Tango**. Ces demandes, qui seront soumises dans l'outil à l'avis du CBCM, devront parvenir à la direction du budget dans un calendrier compatible avec les exercices budgétaires associés :

- la nomenclature par destination (action et sous-action le cas échéant) devra être finalisée au plus tard **le mardi 30 juillet** dans la mesure où elle constitue un préalable à l'élaboration des projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances pour 2020, notamment pour la présentation de la justification au premier euro (JPE),
- le référentiel des briques qui aura fait l'objet de discussions lors des conférences de répartition devra être finalisé au plus tard **le mardi 3 septembre** ;
- s'agissant du référentiel par activités, il devra être finalisé avant le **lundi 1er octobre** aux fins de respect du calendrier des travaux de fin de gestion dans Chorus et de l'ouverture, le cas échéant, de la gestion anticipée.

Les échéances étant différentes pour l'établissement de ces trois référentiels, les liens entre eux pourront être renseignés à des étapes ultérieures de ce calendrier.

- la nomenclature du cadre de gestion BOP/VO n'est quant à elle pas prise en charge par l'application **Tango** ; les prévisions de modifications devront être transmises le **lundi 1er octobre** au bureau 2REC et au bureau sectoriel concerné après avis des services du CBCM (cf. annexe 2). Il est rappelé l'objectif constant de simplification de cette nomenclature qui s'inscrit dans une orientation de plus grande déconcentration budgétaire.

En gestion, les demandes de modifications qui porteront sur l'exercice en cours, devront suivre le circuit d'approbation et d'intégration à Chorus proposé par Tango. Elles doivent néanmoins demeurer exceptionnelles.

Enfin, les orientations générales de simplification des nomenclatures d'actions², de briques et de programmation sont maintenues afin de faciliter la mise en œuvre de la procédure budgétaire et la réalisation des documents qui lui sont associés. Elles faciliteront par ailleurs les démarches d'expérimentations prévues à l'article 36 du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations

² Circulaire NOR CPAB1815396C du 12 juin 2018

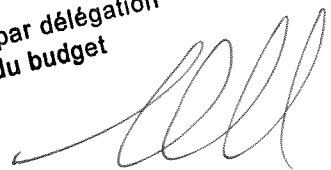
Le module de gestion des nomenclatures de Tango permettra de mettre en exergue, a posteriori, les évolutions des nomenclatures constatées lors de chaque nouvel exercice budgétaire. Ainsi vos propositions de nomenclatures budgétaires d'exécution pour 2020 doivent être élaborées dans cet objectif d'amélioration pour atteindre :

- une **meilleure cohérence** entre le périmètre des actions et des briques de budgétisation (regroupant les activités de programmation),
- la suppression des redondances en veillant à ce que ces nomenclatures gardent un caractère complémentaire.

Il est rappelé qu'en application des circulaires du 12 juin 2018 relative aux nomenclatures et du 29 janvier relative aux conférences techniques, des plans ministériels d'évolution des nomenclatures doivent être élaborés. **Ceux qui n'ont pas encore été portés à la connaissance de la direction du budget devront lui être transmis au plus tard le 1^{er} octobre**, à l'adresse suivante (Tango.budget@finances.gouv.fr) et selon le modèle précisé dans l'annexe 1.

Pour la préparation du PLF 2020, la nouvelle application Tango devra nous permettre de fluidifier les processus d'évolution des nomenclatures. Je vous remercie de votre implication dans ce changement et de l'attention que vous porterez à la transmission de l'ensemble des informations dans les délais fixés.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER